

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 septembre 2014

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 208

présenté par

M. Martin-Lalande, M. Maurice Leroy, M. Sermier, M. Vitel, M. Perrut, M. Gosselin, M. Decool,  
M. Hetzel et M. Abad**ARTICLE 63**

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de deux ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de limiter les conséquences financières pour les départements si les révisions étaient faites hors délai.